

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Adresse 2175 Mountain Road Moncton NB E1G 1B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de l'inspection de surveillance, l'inspecteur a observé les enfants en train de prendre leur repas et de passer à l'heure de la sieste. Une conversation entre l'administrateur et l'inspecteur a eu lieu au sujet du ratio. L'administrateur doit s'assurer de respecter le nombre d'enfants dans chaque salle selon les mesures d'espace de jeu intérieur. Un rappel a également été fait pour que les lits portatifs (matelas de sieste) soient séparés au moins de 46cm pendant l'heure de la sieste. Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2025

Date

original signé par
Eugenie Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2025

Date